Comment attribuer des jours à un bénéficiaire ?

En tant que gestionnaire, vous avez la possibilité d'attribuer des jours à un bénéficiaire.

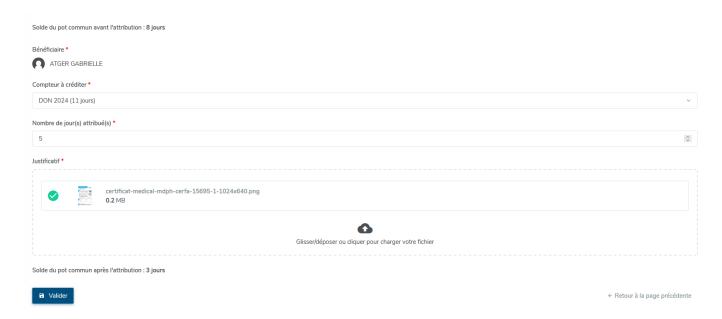
Rendez-vous dans le bandeau supérieur : **Absences > Don de jours > Gestion > Attribuer des jours**

- Étape 1
- Étape 2

Donnez des jours du pot commun au collaborateur qui en à besoin.



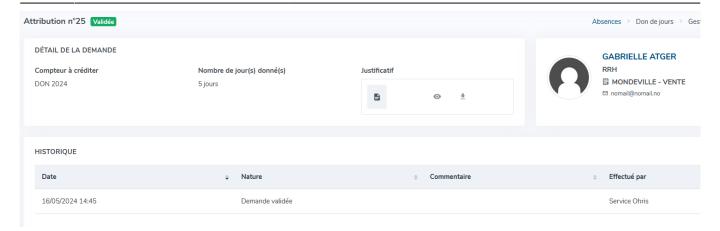
Munissez vous d'une pièce justificative si celle-ci est obligatoire au dépôt.



- 1. Sélectionnez le compteur à créditer
- 2. Indiquez le nombre de jours à créditer
- 3. Ajouter le justificatif si nécessaire

Vous visualisez un résumé de votre action avec les différents éléments apportés (jours attribués, justificatif,...).

 $\frac{\text{upuate:}}{2024/05/22} \ \text{module_conges:gestionnaire_attribuer_un_don https://documentation.ohris.info/doku.php/module_conges:gestionnaire_attribuer_un_don https://documentation.ohris.info/doku.php/module_conges:gestionnaire_attribuer_un_doku.php/module_conges:gestionnaire_attribuer_attribue$



Les pots communs mentionnent le libellé des "Sociétés" donc des structures, et non des services. En effet le paramétrage du don de jour se fait à la structure et le pot commun est rattaché à la structure.

Les dons de jours se font uniquement pour un utilisateur de la même structure/service.

Ce sujet pourrait vous intéresser :

Comment annuler l'attribution d'un don?

From:

https://documentation.ohris.info/ - Documentation oHRis

Permanent link:

https://documentation.ohris.info/doku.php/module_conges:gestionnaire_attribuer_un_don

Last update: 2024/05/22 12:46

